



Le 12 novembre 2012

M. Jacques Supper
Commission des Ressources naturelles
et du Territoire des Laurentides
440 Albiny-Paquette, bureau 104
Mont-Laurier (Québec) J9L 1K6

Monsieur,

Au mois d'avril 2011, le CRNTL a consulté la population au sujet des plans d'aménagement forestiers intégrés des unités d'aménagement 61-51, 61-52, 64-51 et 64-52 des Laurentides. Les plans proposés alors pour l'unité 61-51 décrivaient des coupes projetées très près du Lac Sauvage, sur des pentes abruptes qui font partie du bassin versant du lac Long, du lac Castor et du lac Sauvage. De plus, la proximité de ce chantier laisse présager que le transport de bois se ferait par le chemin du lac Sauvage.

Cette consultation a provoqué plusieurs réactions parmi les membres de notre association et nous avons fait valoir nos préoccupations dans une lettre au CRNTL. Plusieurs membres de l'association ont aussi exprimé directement leur désaccord avec ces plans ou avec toute coupe de bois dans la région.

Cette planification a aussi été le sujet de débats animés lors de nos réunions annuelles des membres de l'été 2011 et 2012. Lors de cette dernière réunion, une résolution a été adoptée nous demandant de communiquer aux autorités concernées la position des membres de l'association (voir l'extrait du procès-verbal ci-joint).

Nous croyons que les coupes de bois et le transport du bois à proximité des lieux de villégiature comme le lac Sauvage ne sont plus tolérables de nos jours pour les raisons suivantes :



- Au cours des dernières années, de nouveaux règlements municipaux sont entrés en vigueur pour protéger la bande riveraine, suite à des éclosions de cyanobactéries. Nous avons tous pris conscience que l'apport de phosphore dans les bassins versants devait être contrôlé plus sévèrement. Comment peut-on alors tolérer le risque qu'apporte un chantier forestier dans le bassin versant d'un lac déjà sollicité par la seule présence de résidents sur son rivage?
- Au printemps 2012, la municipalité de St-Faustin-Lac-Carré a fait une analyse de phosphore provenant d'un ruisseau alimentant le lac Sauvage. Cette analyse a montré des résultats inquiétants, probablement causés par la présence de castors, bien au-delà de la bande riveraine. Ceci démontre que c'est tout le bassin versant qu'il faut protéger, pas seulement la bande riveraine.
- L'environnement du lac Sauvage a évolué au cours des dernières années. Les habitudes des résidents ont changé et les sports motorisés ont fait place de plus en plus à des activités sportives plus saines, dont la randonnée pédestre. Le chemin du Lac Sauvage est lui-même très utilisé pour la randonnée et le jogging. On peut dire que l'utilisation de ce chemin s'apparente plus à une rue de quartier qu'à une route. De plus, le chemin est tortueux et la vitesse est réduite à 30 km/h pour permettre aux automobilistes de s'arrêter rapidement lorsqu'un piéton est en vue. Nous croyons qu'il est très dangereux de permettre le transport par camion lourd sur ce chemin.
- Plusieurs résidences ont été construites au cours des deux dernières années le long du chemin du lac Sauvage et le nombre de résidents permanents a augmenté. Cette situation rend encore plus nuisible et dangereux le transport par camion lourd sur ce chemin.

Nous ne sommes pas les seuls à s'opposer aux opérations forestières près des lieux de villégiature. Un article paru dans L'information Du Nord le 26 septembre dernier relate les problèmes causés par les opérations forestières près des lacs Nelly et Mulet à St-



Faustin-Lac-Carré. Les préoccupations des associations de propriétaires de ces lacs sont les mêmes que les nôtres : l'apport de sédiments dans les lacs et les inconvénients du transport du bois.

Un autre article paru dans L'information Du Nord le 16 octobre dernier décrit les préoccupations des maires d'Amherst, Labelle, La Conception et La Minerve concernant la détérioration des chemins de ces municipalités causée par le transport du bois. On peut y lire entre autres : « Parmi les mesures d'atténuation du transport lourd, on envisagera entre autres l'élargissement de chemins, l'itinéraire du camionnage, des demandes de compensations pour dommages, la reprise de responsabilité de routes par le gouvernement et toutes autres idées constructives. »

Si le transport du bois endommage des routes construites pour le transport lourd, quel sera l'effet sur le chemin du lac Sauvage, qui est déjà en très mauvais état.

En conclusion, nous vous demandons quelles mesures votre organisme compte prendre pour qu'aucune opération forestière ne soit faite dans le bassin versant du Lac Sauvage et qu'aucun transport de bois ne soit fait sur le chemin du Lac Sauvage.

Sincèrement,

Claudia Élie

Présidente, A.P.E.L.S.

1810 Chemin du Lac Sauvage
St-Faustin-Lac-Carré, Qc
J0T 1J2
(819) 425-9508